

# Rapport de vérification

N° E79749782501R001

Référence client

Testing day 08/10/2025



Examens, épreuves ou essais d'appareils de levage

Entreprise

MECALOC TP  
Zone Artisanale du Vert Galant  
6 Rue de La Treate  
95310 ST OUEN L'AUMONE  
Latitude : 46.64200, Longitude : 2.33800

**MINI PELLE U 50-5 KGLS2**  
**RD47725390**  
**KBCDZ47BES3D25390**



Adresse de facturation

BROEKMAN LOGISTICS WEERT B.V.  
P/A  
Via Raeka 16  
6003 NK WEERTS  
PAYS-BAS

Lieu de vérification

BROEKMAN LOGISTICS WEERT B.V.  
Via Raeka 14 - 22  
6003 NK WEERT

Dates de vérification

08/10/2025

Nom et visa du signataire | TOUABE HICHAM

Pièces jointes

Observation(s) | Aucune observation constatée

Date du rapport | 08/10/2025

Reproduction partielle interdite sans accord écrit de DEKRA  
Listes des implantations et portées de l'accréditation disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



DEKRA Industrial SAS,  
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008  
LIMOGES Cedex 1  
[www.dekra-industrial.fr](http://www.dekra-industrial.fr) - N°TVA FR 44 433 250 834  
SAS au capital de 25 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B



ACT EXPLOIT LORRAINE NORD  
ZAC du Pôle Santé de Mercy  
Rue du Jardin d'Ecosse  
CS65022  
57084 METZ CEDEX 03  
Tél. : 03.20.16.33.84  
SIRET : 43325083400010

Page 1/8

## **Préambule**

*Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.*

*Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention.*

*Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.*

*Nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.*

*D'une façon générale, les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérification et des constats réalisés à la date de notre intervention.*

*Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.*

**Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.**

**Propriété, conservation.** - Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications."

**Confidentialité.** - Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

**Identification des équipements.** Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.



## **Sommaire**

<b>RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS .....</b>	<b>5</b>
Vérification de mise ou remise en service ou avant cession : Mini-pelle 1490 kg KUBOTA 25390 .....	5



## **RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS**

*Un \* placé devant le N° signale une observation antérieure.*

### **SANS OBSERVATION**



## LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

**VÉRIFICATION DE MISE OU REMISE EN SERVICE OU AVANT CESSION : MINI-PELLE 1490 KG KUBOTA 25390**

### IDENTIFICATION

Nature :	Mini-pelle
Marque :	KUBOTA
Référence client :	25390
Charge maximale d'utilisation :	1490 kg
Puissance :	29,7 kW
Type :	RD477
Modèle :	U50-5 KGLS2
Numéro de série :	25390

Année de mise en service à l'état neuf : 2025

### MISSION

**LEVM002**

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

Condition d'exécution de la mission :	Pour le compte de l'utilisateur
Situation d'état de l'équipement :	Equipement neuf
Circonstances d'intervention :	Première mise en service dans l'établissement
Limites de la mission :	En l'absence de quai, essai non réalisé dans la zone négative.

### MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

### RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 08/10/2025

### RESULTATS DE L'EXAMEN D'ETAT

Equipement apte pour la réalisation des essais et épreuves

### CONCLUSION GENERALE

Aucune anomalie constatée, essais/épreuves satisfaisants



**PARTICULARITES DE L'APPAREIL**

Caractéristiques : Hauteur de levage 4,7m  
Portée 5m

Marquage : Marqué «CE»  
DESCRIPTION :

Equipée d'un balancier L=1.45m  
Orientation à 360°

- Elément(s) constitutif(s) :

- Appareil sur chenilles
- Appareil articulé
- Cellule de protection contre les chutes d'objet (FOPS)
- Cellule de protection écrasement en cas de renversement (ROPS)
- Sélecteur de vitesse PV/GV
- Dispositif d'interdiction d'utilisation de l'appareil
- Dispositif de séparation général des énergies
- Eclairage de la zone de travail
- Essuie-glace(s)
- Dispositif de rétro vision (caméra, miroir...)
- Avertisseur sonore (klaxon)
- Gyrophare
- Autres dispositifs d'arrêt (Arrêt d'urgence)
- Protecteur fixe (rigide/souple/soufflet)
- Dispositifs d'arrêt normal (BP, câble...)
- Organes de commande à action maintenue
- Marteau de secours

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Axe sur balancier

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

- Autres freins
- Limiteur de pression
- Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil
- Dispositif(s) de signalisation
- Ceinture de sécurité
- Levier de consentement de manœuvre
- Assev.demarrage/position levier consen. manœuvre
- Asserv.position du levier /tous les mouvements
- Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges



**VERIFICATION**

Selon sa nature, la vérification comporte tout ou partie des examens, essais et/ou épreuves ci-dessous :

- Les **examens** destinés à déterminer la situation réglementaire de l'équipement
- Les **examens** destinés à apprécier l'état de l'équipement de travail
- Les **examens** destinés à s'assurer que l'appareil est monté et installé de façon sûre, et conformément aux instructions du fabricant, pour les appareils de levage nécessitant des supports particuliers le cas échéant.
- Les **examens** préalables aux essais et/ou épreuves
- Les **essais** destinés à apprécier le bon fonctionnement des mécanismes et s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.
- Les **épreuves** statiques et dynamiques applicables à l'appareil en fonction de la situation réglementaire de celui-ci.

**Nota :** Au titre de la réglementation applicable à l'utilisateur de l'équipement, il est de sa responsabilité de réaliser l'examen d'adéquation avant toute mise ou remise en service d'un appareil de levage.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Energie**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

**DOCUMENTS MIS A DISPOSITION**

**Nota : Ces documents sont utiles pour la réalisation de l'examen d'adéquation par l'utilisateur**

Document	Identification du document
Déclaration CE de conformité	en date du 08/10/2025
Notice d'utilisation	W9272-8234-1 du 08/2024

**EPREUVES - ESSAIS****CONDITIONS D'EPREUVES OU D'ESSAIS****Justification de coefficient d'épreuves**

Coefficient d'épreuve statique : 1 Coefficient d'épreuve dynamique : 1

Origine des coefficients : Documents fabricant (notice, autres, ...)

**Organisation épreuves ou essais**

Mode d'application des charges : Charge sur axe balancier

Valeur des charges : Indiquée sur les charges

Responsable des essais de l'équipement : M.BAIRD/Responsable d'atelier/ Société Broekman

**EPREUVES STATIQUES**

Valeur des charges en Kg

Configuration, position des charges	Valeur des charges		Durée (en min)
	Nominale	d'essai	
Charge à la portée de 2.5m, hauteur 2m sur lame avant	1490	1490	60
Charge à la portée maximale, hauteur 2m sur lame avant	820	820	15

**MESURES SUITE AUX ESSAIS STATIQUES**

Glissement de charge maximum observé : 10

**EPREUVES DYNAMIQUES**

Valeur des charges en Kg

Configuration mouvement	Valeur des charges	
	Nominale	d'essai
Tous les mouvements combinés en Z1 (Zone positive près du sol) à 4 m	610	610



Configuration mouvement	Valeur des charges	
	Nominale	d'essai
Tous les mouvements combinés en Z1(Zone positive près du sol) à portée maximale	470	470

